
Lecture de diverses adresses de félicitations à la Convention pour ses travaux et pour la punition des traîtres, lors de la séance du 16 germinal an II (5 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lecture de diverses adresses de félicitations à la Convention pour ses travaux et pour la punition des traîtres, lors de la séance du 16 germinal an II (5 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 176;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29073_t1_0176_0000_4

Fichier pdf généré le 01/02/2023

y observe religieusement; les ministres de tous les cultes ont remis leurs lettres et n'en exercent plus les fonctions, le nivellement des clochers, la descente des cloches, l'enlèvement des croix, se sont effectuées sans contradiction, ni murmure.

La Société demande l'abolition du traitement des ministres de tous cultes et que vous consacriez cette abolition par un décret.

Voilà, Représentans, ce que la commune de St-Antoin a fait pour la Révolution. Vivre libre ou mourir, voilà ce qui lui reste à faire. Mort aux tyrans, ni paix, ni trêve que la cause de la Liberté n'ait triomphé de la cause de la tyrannie. Voilà le vœu bien prononcé de notre commune. «

DELRIEU, le jeune (*présid.*), JUVENEL (*secrét.*),
GRIMALE (*secrét.*).

33

Le département de la Drôme; le conseil-général de la commune de Donzy; la section de Lepelletier, de la commune de Reims; les membres du bureau de paix et de conciliation du 2^e arrondissement de Paris, le département du Cantal; la société populaire de Sully, celle d'Alais; le conseil-général du district de Dijon; le conseil-général de la commune de Crest; les administrateurs du district de Castres; les sociétés populaires de Brion du Gard, de Muret, de Mont-de-Marsan; de Tartas, celles de Thonon, d'Auch, de Montluçon, de Tulle; le département de la Vienne; la commune de Poitiers; les chasseurs du 19^e régiment à cheval; la force armée d'Ernée; le 1^{er} bataillon de la Montagne, et la garde soldée d'Ernée; le comité de surveillance de Mont-de-Marsan, et le conseil-général de la commune de Provins, félicitent la Convention des mesures fermes et vigoureuses qu'elle a prises pour déjouer la malveillance et punir les traîtres: elles l'engagent à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

a

[Valence, 7 germ. II. Le départ^t de la Drôme à la Conv.] (2).

« Représentans,

Le département de la Drôme toujours révolutionnaire et dont le dévouement à la Convention nationale ne s'est jamais démenti, circonscrit dans les limites que lui a tracées votre décret du 14 frimaire, s'empresse de vous féliciter sur la découverte du complot qui devoit nous remettre aux fers; votre énergie, l'active surveillance des comités de salut public et de sûreté générale, la valeur des armées, l'amour enfin de tous les Français pour l'égalité, la liberté et pour les défenseurs incorruptibles de leurs droits, assurent au premier sénat de l'univers le

triomphe le plus flatteur comme le mieux mérité.

Continuez vos immortels travaux, ne remettez en d'autres mains les rênes du gouvernement démocratique, que lorsque tous les conspirateurs du dedans, auront payé de leurs têtes le fol espoir de l'anéantir et que les ennemis du dehors auront courbé leur front humilié devant la majesté d'un peuple, aussi grand que vertueux.

Représentans, ne vous laissez atteindre par aucune crainte, par aucun soupçon sur le peuple de ce département: il saura conserver sans tache la gloire qu'il a acquise d'avoir déjoué les complots du fédéralisme, et de s'être constamment tenu à la colonne qui supporte l'édifice de la Révolution. Ne craignez rien du fanatisme, il est expirant et les progrès du culte de la raison sont déjà tels que jamais l'antique superstition n'en produisit de semblables. Si quelques malveillants disséminés lèvent parfois leurs têtes audacieuses, la masse pure du peuple est là pour les faire rentrer dans la poussière. Les Dromains quelles que soient les agitations perfides, sauront y résister et les combattre; ils mourront dans leurs principes et avec l'amour le plus ardent pour la République et pour ses fondateurs.»

PAYAN, DULLOZ, GERMIGNY, J. BOSSAN,
LERMY, Th. VROUD, BEAUJEAN.

b

[Donzy, 12 germ. II. La comm. à la Conv.] (1).

« Représentans,

L'inférieur génie des conspirations venoit de tramer la plus noire, la plus atroce de toutes et le peuple et la liberté tombant avec l'auguste sénat républicain, sous les efforts obscurs d'hommes patriotiquement contre-révolutionnaires, devoit à jamais disparaître du sol français, et n'y laisser que l'image flétrissante d'un vil troupeau d'esclaves: vous avez découvert cette horrible perfidie; les têtes des traîtres sont tombées et votre vigilance et votre courage ont encore sauvé la patrie.

La nouvelle de cette trame odieuse et libéricide a jeté l'indignation la plus profonde dans le cœur des Donzyois; mais la chute des conspirateurs, les console des cruelles inquiétudes qu'ils ont données à leur amour pour la chose publique. Nous vous remercions pour eux et pour nous des mesures vigoureuses que vous avez déployées à cette occasion. Restez toujours fermes et inébranlables à votre poste. Les traîtres et les lâches ennemis de la liberté tenteront en vain d'y jeter les poignards et la mort; le peuple vous entoure, vous l'avez vu se prononcer sous vos yeux; partout il est le même: la liberté règnera ou bien les tyrans resteront seuls pour se disputer le plaisir destructeur de s'être donné des fers.

Nous jurons et nous tiendrons nos serments, l'amour sacré de la Liberté et de la patrie les a profondément gravés dans nos cœurs, de seconder de tous nos moyens et de notre vie mê-

(1) P.V., XXXV, 5. J. Sablier, n° 1241.

(2) C 298, pl. 1038, p. 32. J. Perlet, n° 562; Batave, n° 416.

(1) C 298, pl. 1038, p. 34.